

Sommaire

Sommaire	Page 1
Introduction - Liste des délégués élèves	Page 2
Être un élève, qu'est-ce que cela implique ?	Page 3
Qu'est-ce qu'un délégué ?	Page 3
Un délégué de classe, à quoi ça sert ?	Page 4
Droits et devoirs des délégués	Pages 4-5
Connaître le collège	Page 5
Organigramme du collège	Page 6
Les différentes instances du collège	Page 7
Le fonctionnement de l'établissement	Page 8-9
Les délégués élèves au Conseil d'Administration	Page 10
Les délégués élèves au conseil de classe	Pages 10-11
Réunir la classe et préparer une synthèse de classe	Page 12
Fiche de préparation du conseil de classe n° 1	Page 13
Fiche de préparation du conseil de classe n° 2	Page 14
Notes	Page 15
Synthèse de la réunion préparatoire	Page 16
Conseil de classe du 1 ^{er} trimestre	Page 17
Étude des cas individuels du 1 ^{er} trimestre	Pages 18-19
Synthèse de la réunion préparatoire du 2 ^{ème} trimestre	Page 20
Conseil de classe du 2 ^{ème} trimestre	Page 21
Étude des cas individuels du 2 ^{ème} trimestre	Pages 22-23
Synthèse de la réunion préparatoire du 3 ^{ème} trimestre	Page 24
Conseil de classe du 3 ^{ème} trimestre	Page 2
Étude des cas individuels du 3 ^{ème} trimestre	Pages 26-27
Notes	Pages 28

Comme tous les autres élèves du Collège, tu viens pour travailler, participer aux cours, préparer ton orientation et donc ton avenir professionnel et ta vie d'adulte.

Pourtant tu as décidé de t'engager encore plus dans la vie de ton établissement en étant délégué de classe. Félicitations.

Mais être délégué de classe n'est pas toujours facile. En effet, tu seras l'interlocuteur privilégié de ta classe auprès des adultes (et inversement).

Tu devras donc avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'établissement et développer tes qualités relationnelles pour être le plus efficace possible.

Ce petit livret est fait pour t'aider. Bonne année scolaire et bon courage.

Liste des délégués de classe 2018

Classe	Titulaires	Suppléants			
6	POLUTELE ANA MALIA	HEAFALA PALATINO			
	HAKULA MALETA	FABRE MYCKAEL			
5.1	FALEMAA COLOMBE	FENUAFANOTE GRAZIELLA			
	TAUFANA LUDOVIC	LAGIKULA NORRYS			
5.2	TAFILAGI CYNTHIA	NICOMETTE LEA			
	SIAKINUU JEAN PIERRE	MANUOPUAVA ANTHONY			
4	FOGLIANI SUEWELLYNE	KIKANOI GAELE			
	MAHITUKU ROMAN	TALAHA EMERIC-GEORGES			
3	SEO FAIFAITAKI	FUAPAU NITE			
	FAKATAULAVELUA FINAU	TUKUMULI SIOKIVAKI			

Délégués élus au Conseil d'Administration

Mlle SEO Faifaitaki	Mlle FENUAFANOTE Graziella
Mlle FAKATAULAVELUA Finau	Mlle TUIKUMULI Siokivaki

Délégué à la Commission Permanente

Mlle SEO Faifaitaki	Mlle FAKATAULAVELUA Finau
---------------------	---------------------------

Délégués au Conseil de Discipline

Mlle SEO Faifaitaki	Mlle FAKATAULAVELUA Finau
Mlle TUIKUMULI Siokivaki	Mlle FENUAFANOTE Graziella

Délégué à la Commission éducative

Mlle FENUAFANOTE Graziella	
----------------------------	--

Conseil de la vie collégienne

Délégués au C.E.S.C

Mlle **SEO** Faifaitaki

Mlle **TUIKUMULI** Siokivaki

Commission fournitures scolaires

Mlle **FENUAFANOTE** Graziella

Être un élève, qu'est-ce que cela implique ?

Tout élève inscrit dans un établissement possède des droits et des obligations.

Ces droits constituent une application de la convention internationale des droits de l'enfant adoptée par la France, et une application de la loi d'orientation de juillet 1989. Ainsi l'école publique ne peut privilégier aucune doctrine et a pour devoir de transmettre à l'élève des connaissances et les méthodes lui permettant d'exercer librement ses choix. L'école publique respecte la liberté de conscience des élèves.

Les établissements publics d'enseignement sont des lieux d'éducation et de formation.



Mais les droits des élèves ont des limites. L'exercice des libertés ne peut porter atteinte aux activités d'enseignement ou à la liberté de jugement de chacun.

LES DROITS ET OBLIGATIONS DE TOUS LES ELEVES

Les droits

Il existe des droits individuels. Tout élève a droit au respect de son intégrité physique et morale. Il a également droit au respect de son travail et de ses biens.

Il dispose de la liberté d'exprimer son opinion et en use dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui.

Les droits collectifs des élèves sont inscrits dans le règlement intérieur du Collège, de même que le droit d'association qui est pratiqué dans les collèges dans le cadre du Foyer Socio-Educatif et de l'association Sportive.

Il est bon de savoir que le droit d'avoir un professeur existe même s'il n'apparaît pas dans les textes, ce n'est pas le cas du droit de grève qui n'est pas reconnu aux élèves.

Les obligations

Les élèves respectent l'ensemble des membres de la communauté éducative tant dans leur personne que dans leurs biens.

Ils ont l'obligation d'accomplir les tâches inhérentes à leurs études. L'obligation d'assiduité est très importante et comprend la présence et la ponctualité pour tous les cours, obligatoires ou facultatifs.

Les élèves doivent veiller au respect des bâtiments, locaux et matériels.

Les élèves doivent se soumettre aux contrôles et examens de santé prévus.

Qu'est-ce qu'un délégué ?

Si tu as été élu délégué de classe, c'est qu'avec un camarade, vous avez regroupé la majorité des voix de la classe. En vous élisant, ils vous ont donné leur **confiance** pour les **représenter**.



Ils vous ont **délégué** leurs pouvoirs, et vous avez donc la **responsabilité** d'être le **porte-parole** de **toute la classe**.

Afin de représenter la classe, tu dois consulter les autres élèves régulièrement, prendre leur avis, t'entretenir avec chacun d'eux pour leurs difficultés personnelles...

Pour te faire une meilleure idée de ta fonction, remplis le questionnaire suivant :



Un délégué de classe, à quoi ça sert?

	VRAI	FAUX	Ça demande réflexion
1 - La présence du délégué au conseil de classe est importante			
2 - Le délégué est le CHEF de classe			
3- Le délégué transmet à ses camarades les informations sur la vie du collège			
4 - Le délégué est responsable du comportement de ses camarades			
5 - Le délégué intervient auprès des professeurs ou du principal lorsqu'il y a un problème			
6 - Pour être délégué, il faut être bon élève			
7 - Le délégué est à l'écoute de ses camarades, pour mieux les représenter au conseil de classe			
8 - Le délégué au conseil de classe ne porte pas de jugement défavorable sur un camarade			
9 - Le délégué en conseil de classe, s'exprime en toute liberté			
10 - Le délégué a des contacts nombreux et variés			
11 - Le délégué ne participe qu'au conseil de classe			

Outre les droits qu'ils partagent avec les autres élèves, les délégués bénéficient de droits particuliers.

DROITS PARTICULIERS AUX DÉLÉGUÉS

La liberté d'expression et le droit d'expression collective.

Ce droit s'exerce par l'intermédiaire de délégués des élèves qui peuvent recueillir les avis et propositions des autres et les exprimer auprès du chef d'établissement et du conseil d'administration.

Le droit de réunion

Seuls les délégués peuvent organiser des réunions avec leur classe ou avec plusieurs classes. Ces réunions se situent hors des horaires de cours et doivent avoir été autorisées par le Principal.

Le droit d'affichage

Les délégués doivent avoir accès à un tableau d'affichage qu'ils pourront utiliser pour informer les autres élèves et doivent avoir été autorisés par le Principal.

Les délégués de classe participent obligatoirement au conseil de classe.

Il en va de même pour les représentants des élèves pour le conseil d'administration (2 élèves) et la commission permanente (1 élève).

Si le conseil de discipline se réunit, les délégués des élèves au CA élus par leurs pairs y participent. De plus, les 2 délégués de classe de l'élève mis en cause sont obligatoirement entendus par le conseil.

Une fois par mois les délégués se réunissent avec la principale et ses collaborateurs pour un dialogue sur tous les sujets qui préoccupent les élèves. Cela s'appelle la Conférence des délégués.

Depuis la circulaire du 17 mai 1990, la formation des délégués est citée comme l'un des « instruments » du projet d'établissement. Les délégués peuvent donc demander cette formation dès la première réunion du CA.

La démission d'un délégué est possible à tout moment. En revanche, une fois élu un délégué ne peut être contraint à quitter ses fonctions, même après une sanction (excepté un délégué au CA). On ne peut pas, non plus, l'obliger à rester s'il veut abandonner. Les élèves doivent donc bien réfléchir avant d'élire tel ou tel de leurs camarades.

DEVOIRS DES DÉLÉGUÉS

- Respecter leurs camarades et les adultes auxquels ils s'adressent (paroles, comportement ...)
- Accomplir correctement leurs obligations d'élèves (assiduité, travail, discipline...)
- Consulter régulièrement leurs camarades (avis, projets, plaintes...)
- Participer à la formation des délégués si elle est organisée dans le collège.
- Préparer les conseils (classe, CA, CP...) dans lesquels ils siègent et y participer effectivement.
- Exprimer dans ces conseils le point de vue de la majorité de mandants et non leur point de vue personnel.
- Être attentifs à la sécurité et au bien-être des élèves.

Cette liste n'est pas complète. C'est en jouant vos divers rôles que vous découvrirez d'autres devoirs qui, respectés, vous assureront la confiance de vos camarades. On ne vous demande pas d'être un élève modèle, mais un collégien qui s'efforce d'assurer les responsabilités qu'il a prises en se portant candidat. Ces responsabilités peuvent être très sérieuses dans certains cas.

« Les élèves ... ont des droits et des devoirs. L'exercice de ces droits et de ces devoirs constitue l'apprentissage de la citoyenneté »
Loi d'orientation - juillet 1989

Connaître le collège



Pour bien repérer les adultes de l'établissement, et pouvoir vous adresser à la bonne personne, voici l'organigramme du collège.

ORGANIGRAMME DU COLLÈGE

La Principale Mme BERSON

C'est la directrice du collège. Le mot « principal » est un dérivé du latin *princeps*, celui qui occupe la première place. Elle a autorité vis-à-vis des élèves, des professeurs et du personnel administratif. C'est elle qui donne à l'établissement son esprit et son dynamisme. Elle représente le collège à l'extérieur, auprès du vice-rectorat, mais aussi auprès des entreprises et des parents.

La Gestionnaire

Elle est chargée de toutes les questions financières.
Les élèves ont affaire à elle en cas de destruction de matériel (livres, poignées de portes...)
Elle est le chef direct des agents.

La secrétaire

Elle s'occupe de la gestion administrative des élèves et des professeurs.

Les membres du personnel de service

Ils contribuent à l'entretien et au nettoyage des locaux. Leur rôle est capital dans le collège et chacun doit les aider dans cette tâche en respectant l'environnement.

L'équipe enseignante

Les professeurs

Parmi l'ensemble des professeurs de ta classe, l'un d'entre eux a un rôle particulier : c'est le professeur principal. Il est le chef d'orchestre de la classe et doit être ton interlocuteur privilégié dans ta mission de délégué de classe.

En effet, c'est lui qui rassemble les informations sur chacun des élèves, qui anime l'esprit de la classe dans le sens du travail et de la solidarité.
N'oublie surtout pas que chaque professeur de ta classe fait partie d'une équipe et n'hésite pas à dialoguer avec l'adulte avec lequel tu te sens le plus en confiance.
Tous les professeurs (le P.P. en tête), sont disponibles pour rencontrer les parents.

Le documentaliste

Elle dirige le Centre de Documentation et d'Information (CDI). Renseignez-vous sur les heures d'ouverture, les conditions pour y travailler, y emprunter des livres. La documentaliste vous conseillera autant dans la recherche de documents pour vos exposés et vos dossiers que dans vos lectures de loisir.

Les membres de la vie scolaire

Ils sont chargés de vous protéger et donc de vous surveiller lorsque vous ne vous trouvez pas dans vos classes. Ils gèrent également les retards et les absences des élèves.

Ils peuvent vous aider pour travailler certaines matières qui vous posent des difficultés.
Ils peuvent également animer des clubs.

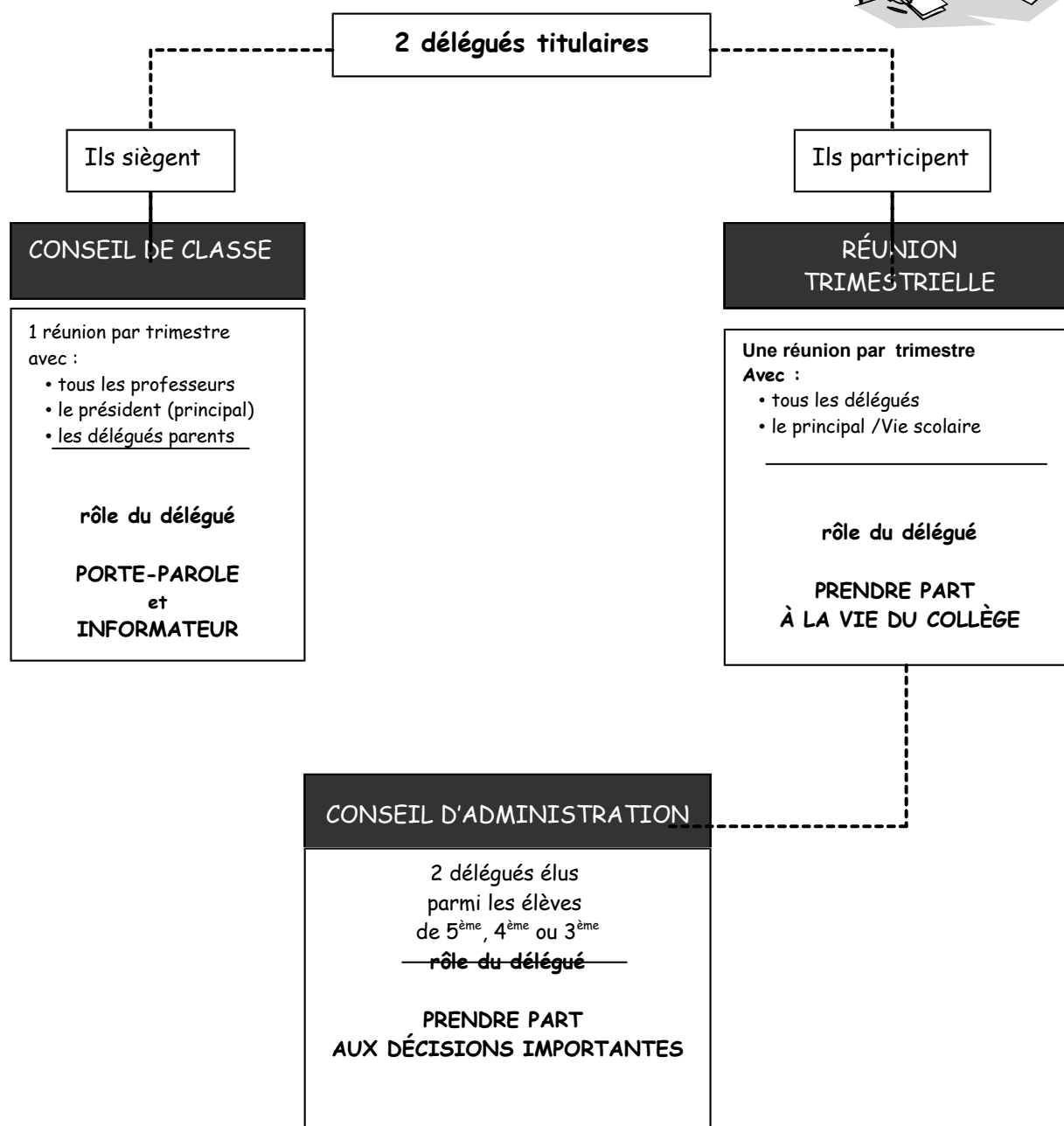
LE Conseiller d'orientation psychologue (COP)

Il tient des permanences au collège. C'est sur lui que tes camarades et toi pourrez compter pour construire votre projet d'études, votre orientation en fonction de vos goûts et points forts.

L'infirmière

Elle assure les soins urgents au collège et peut aussi écouter les élèves.
Elle profite de sa présence pour participer à l'information des élèves en ce qui concerne différents problèmes de santé et d'hygiène.
Elle est présente au collège tous les lundis, vendredi et un mercredi sur deux.

Les différentes instances du collège



Le fonctionnement de l'établissement

Le Conseil d'administration (CA)

Il permet le bon fonctionnement du collège. Il est présidé par le principal. Sa composition varie suivant l'effectif du collège (+ ou - 600 élèves).

Au collège, le CA comprend 23 personnes :

Les membres de droit

- Le chef d'établissement
- La gestionnaire
- Représentants des Collectivités
- Personnalités invités

Les membres élus

2 représentants des élèves

6 délégués des parents d'élèves

8 fonctionnaires du collège : 6 Représentants du Personnel d'Enseignement et d'Education et 2 Représentants du Personnel Administratif, Technique et de Service

Les points forts du CA

Il se réunit au moins 3 fois par an

Il vote le budget, adopte le projet d'établissement et le règlement intérieur et donne son avis sur toutes les questions concernant la vie du collège (horaires, choix des manuels, hygiène...).

Les bilans financiers des associations lui sont soumis (Association Sportive, FSE).

Un procès verbal de chaque réunion est envoyé aux autorités académiques.

Un compte-rendu des activités du CA est diffusé auprès de ses membres qui peuvent en communiquer le contenu à leurs mandants.

La commission permanente (CP)

Elle est composée d'un nombre réduit de membres du CA et a pour mission essentielle de préparer les dossiers relatifs aux questions qui seront traitées par le CA.

Un seul délégué des élèves élu parmi les 2 délégués au CA participe à la CP

Le conseil de discipline (CD)

Il se réunit en cas de faute très grave d'un élève.

Les 2 représentants des élèves siègent au CD.

De plus, les 2 délégués de la classe de l'élève mis en cause sont obligatoirement entendus par le conseil.

« La défense peut être assurée par n'importe quelle personne, élève ou adulte, même si elle n'appartient pas au collège. »

Le conseil de discipline peut prononcer l'exclusion définitive d'un élève. Celui-ci continuera sa scolarité soit dans un autre établissement, soit par correspondance (s'il a moins de 16 ans).

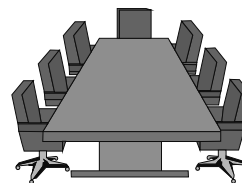
Il est possible de « faire appel » de la décision du conseil, auprès du recteur, dans les huit jours suivant cette décision.

Des solutions dites « alternatives » peuvent être prises pour éviter la réunion du conseil de discipline (BO n° 14 du 3 avril 1997). Les délégués peuvent s'informer à ce sujet auprès du conseiller d'éducation.

Le conseil de classe

Il est composé :

- des enseignants de la classe
- des 2 représentants des parents d'élèves
- des 2 délégués de classe



Au collège, il est présidé par le principal.

Le conseil se réunit **une fois par trimestre** et examine les questions pédagogiques concernant la vie de la classe, notamment l'organisation du travail personnel des élèves.

Il tient compte de tous les éléments apportés pour examiner le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études.

C'est ainsi qu'à la demande ou avec l'accord des familles il émet des propositions d'orientation (cf. art. 10 du décret du 14.06.90) ou de redoublement (cas particulier entre la 5^{ème} et la 4^{ème}).

Il n'y a pas de vote lors du conseil de classe. L'appréciation générale portée au bulletin et les propositions d'orientation découlent d'un consensus. En cas de désaccord, il appartient au président du conseil de prendre la décision.

Les délibérations du conseil intéressant l'ensemble des élèves de la classe peuvent faire l'objet d'une diffusion aux familles de la classe concernée, en revanche la divulgation de l'examen des cas individuels est interdite.

Les délégués élèves au CA



2 élèves (+ 2 suppléants) sont élus parmi les délégués de classe pour représenter leurs camarades au CA.

Leur mandat dure un an.

Rappel - Un délégué ne peut plus siéger au CA s'il a subi une sanction disciplinaire.

Le rôle des délégués élèves au CA

Ils préparent les réunions du CA, en particulier lors de la réunion trimestrielle des délégués ou en provoquant une réunion spéciale des délégués.

Si besoin est, ils prennent contact avant la réunion avec les délégués des parents ou les délégués des personnels.

Le jour du CA

Les représentants des élèves savent qu'ils ont les mêmes devoirs et droits que les adultes qui siègent avec eux.

Le vote des élèves délégués est aussi important que celui des autres membres du CA.

Les délégués rendent compte de leurs interventions au CA, soit par oral soit par écrit, en dehors des heures de classes, en réunissant leurs camarades ou en faisant circuler parmi eux un cahier journal ou des feuilles volantes...

Les délégués élèves au conseil de classe

Avant le conseil



Il faut **réunir la classe** au moins une semaine avant le conseil.

Cette réunion peut être faite avec le professeur principal, et doit aborder uniquement des questions collectives. Par exemple, l'ambiance de la classe, les relations avec les professeurs, les conditions de travail, etc.

Les problèmes personnels doivent rester confidentiels et peuvent être abordés en conseil si l'intéressé en formule la demande auprès des délégués.

Plusieurs modèles de **fiche individuelle** sont à ta disposition en fin de cahier, tu pourras ainsi faire ton choix (fiches 1 et 2). Demande à ton professeur principal de la photocopier, tu pourras ainsi la distribuer au moment de la réunion préparatoire.

Soyez, ton co-délégué et toi, **très attentifs** aux problèmes personnels de vos camarades, qui parfois peuvent être très importants (problèmes familiaux, financiers...). Pensez à respecter la plus grande **discrétion** sur ces confidences.

A la fin de la réunion préparatoire, il est important que les deux délégués fassent une synthèse des informations collectées à partir des fiches et des réflexions collectives (cf. fiche 3).

Pendant le conseil

Tu ne seras un délégué efficace du conseil de classe que si tu possèdes de bonnes informations sur :

- Les problèmes collectifs (climat général, travail scolaire, relations entre élèves et avec les adultes).

- Les problèmes individuels (liés à la santé, la famille, la scolarité,...)

Ton co-délégué et toi êtes les seuls à pouvoir observer et discuter avec vos camarades tout en partageant la même vie scolaire qu'eux.

Vous êtes donc d'excellents RELAIS auprès des adultes pour tout ce qui concerne la vie de la classe.

Vous êtes des NÉGOCIATEURS en signalant et expliquant les problèmes qui surgissent dans la classe.

Enfin, ta présence au conseil de classe doit être la garantie que chaque cas est traité avec la même équité et la même objectivité.

D'où ta fonction d'INTERVENANT.

Un délégué efficace doit donc pouvoir être à la fois :

- ✓ Un interlocuteur crédible (bien informé, digne de confiance)
- ✓ Un négociateur avisé (faisant des propositions)
- ✓ Un intervenant motivé (pour convaincre et défendre)



Ne pas déformer la vérité



C'est la dérive la plus tentante pour le délégué, pour favoriser un bon copain ou pour "descendre" quelqu'un pour qui on n'a pas de sympathie.

Là encore la crédibilité du délégué sera mise à l'épreuve, car les adultes ne seront pas dupes.

Ton rôle essentiel sera d'apporter des faits qui peuvent éclairer telle ou telle situation, et pour bien connaître ces faits, il est indispensable de bien préparer le conseil.

Réunir la classe

Pour exercer au mieux ton rôle de délégué, il faut sans cesse consulter tes camarades pour être véritablement représentatif, et donc crédible auprès des adultes.



Réunir la classe est donc une activité essentielle des délégués.

Mais la conduite de réunion n'est pas chose facile, c'est pourquoi les deux délégués ne doivent pas hésiter à se faire aider par un adulte ou par leurs suppléants.

Voici quelques « trucs » pour t'aider à réussir une réunion

- Une bonne information - prévenir à l'avance (mais pas trop : une semaine maximum) de la date et du lieu de réunion. Préférer une heure inscrite à l'emploi du temps, en dehors des heures de cours.
- Un ordre du jour léger - l'ordre du jour, c'est la liste des sujets à aborder : 3 points maximum. Il sera écrit au tableau en début de réunion.
- Une bonne disposition de salle - pour que chacun se voie et s'entende (disposition en cercle, en fer à cheval...).
- Une animation à deux - Les deux délégués titulaires doivent être solidaires et se faire aider par leurs suppléants pour éviter les débordements et pour que chacun puisse s'exprimer.
- Une prise de notes - bien noter les décisions ou les questions de manière que chaque point à l'ordre du jour ait une conclusion avant de passer au point suivant (utiliser les fiches de synthèse).

Enfin, une bonne préparation de cette réunion et un respect du temps donné à chaque sujet permettront assurément une bonne réussite.

Comment établir une synthèse de la classe ?

Technique de l'élaboration progressive : prévoir une séance d'une heure en fonction de votre emploi du temps, avec l'aide du professeur principal ou d'un autre adulte.

- 1^{ère} phase (5 à 7 min.) : chaque élève remplit la fiche individuelle de préparation au conseil de classe (fiches n° 1 ou 2).
- 2^{ème} phase (10 min.) : les délégués proposent un temps d'échange par groupes de 4 élèves. Les renseignements confidentiels ne sont évidemment pas abordés.
- Ces groupes de 4 mettent en commun leurs impressions, rubrique par rubrique à partir des fiches individuelles.
- 3^{ème} phase (10 min.) : enfin, les groupes de 4 fusionnent en groupes de 8 pour réaliser un panneau qui reprend les avis de chacun en les regroupant.
- 4^{ème} phase (20 min.) : Chaque groupe de 8 présente à la classe entière son panneau.
- 5^{ème} phase : Les délégués et le professeur concluent la séance.

Les 3 ou 4 synthèses serviront de support aux délégués qui, en outre, récupèrent à la fin de la réunion toutes les fiches individuelles.

Nom-Prénom
Que penses-tu de la classe ? (ambiance, conditions de travail) ----- ----- -----
Y a-t-il un problème majeur ce trimestre ? ----- ----- -----
Rencontres-tu des difficultés particulières dans la classe ? (avec un professeur, des camarades, dans ton travail...) ----- ----- -----
Souhaites-tu évoquer une difficulté personnelle ? (familiale, financière, problème de santé, etc) Si oui, laquelle ? ----- ----- -----
As-tu une dernière remarque à faire ? ----- ----- -----

Cette fiche nous aidera à mieux présenter la classe et chacun d'entre nous.
Merci de la remplir sérieusement.

Signé: les délégués

Classe de

Pour aider tes délégués au conseil de classe, veux-tu répondre à ce questionnaire ? Tu n'as pas à remplir les rubriques qui pourraient te gêner.

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Demi-pensionnaire

Externe

Doublant

Ambiance de la classe

Qu'en penses-tu ? _____

Pourrait-on l'améliorer ? Comment ? _____

Faudrait-il développer l'entraide ? Comment ? _____

La classe et toi

Te sens-tu à ton aise et as-tu de bonnes relations avec l'ensemble des élèves ? _____

Dans le cas contraire, et sans citer de nom, peux-tu préciser tes difficultés ?

Le travail

Note ici tes observations sur l'emploi du temps au collège, la répartition du travail dans la semaine et selon les disciplines _____

Ton travail

As-tu des difficultés personnelles dont tu souhaiterais que nous parlions au conseil de classe ?

Au collège ? _____

En étude ? _____

A la maison ? _____

Santé - Vie familiale

Ces domaines ne seront abordés par nous que si tu le demandes expressément. Il convient alors d'en discuter ensemble avant. Le souhaites-tu ? _____

Les délégués et toi

Si tu as des observations à formuler nous concernant, écris-les librement ici (manière de remplir notre rôle - relations - etc) _____

Date de retour du questionnaire : _____

NOTES

Synthèse de la réunion préparatoire

Conseil de classe du 1^{er} trimestre

Climat général de la classe :

Conditions de travail

Y a-t-il des difficultés particulières dans la classe ?

Réflexions diverses des élèves

CAS PERSONNELS (à aborder uniquement avec l'autorisation de l'élève concerné)

CONSEIL DE CLASSE DU 1^{er} TRIMESTRE

Date : _____

Avis du professeur principal _____

AVIS DES AUTRES PROFESSEURS

Matière	Nom du professeur	Observations sur la classe

Observations des parents _____

Etude des cas individuels



Idée: prépare à l'avance la liste des élèves. Chaque délégué notera les observations d'un élève sur deux, dans l'ordre alphabétique.

Nom - prénom	Bilan trimestriel des appréciations

Etude des cas individuels

Nom - prénom	Bilan trimestriel des appréciations

Synthèse de la réunion préparatoire

Conseil de classe du 2^{ème} trimestre

Climat général de la classe :

Conditions de travail

Y a-t-il des difficultés particulières dans la classe ?

Réflexions diverses des élèves

CAS PERSONNELS (à aborder uniquement avec l'autorisation de l'élève concerné)

CONSEIL DE CLASSE DU 2^{ème} TRIMESTRE

Date -----

Avis du professeur principal -----

AVIS DES AUTRES PROFESSEURS

Matière	Nom du professeur	Observations sur la classe

Observations des parents -----

Etude des cas individuels



Idée: prépare à l'avance la liste des élèves. Chaque délégué notera les observations d'un élève sur deux, dans l'ordre alphabétique.

Nom - prénom	Bilan trimestriel des appréciations

Synthèse de la réunion préparatoire

Conseil de classe du 3^{ème} trimestre

Climat général de la classe :

Conditions de travail

Y a-t-il des difficultés particulières dans la classe ?

Réflexions diverses des élèves

CAS PERSONNELS (à aborder uniquement avec l'autorisation de l'élève concerné)

CONSEIL DE CLASSE DU 3^{ème} TRIMESTRE

Date -----

Avis du professeur principal -----

AVIS DES AUTRES PROFESSEURS

Matière	Nom du professeur	Observations sur la classe

Observations des parents -----

Etude des cas individuels



Idée: prépare à l'avance la liste des élèves. Chaque délégué notera les observations d'un élève sur deux, dans l'ordre alphabétique.

Nom - prénom	Bilan trimestriel des appréciations

Etude des cas individuels

Nom - prénom	Bilan trimestriel des appréciations

NOTES